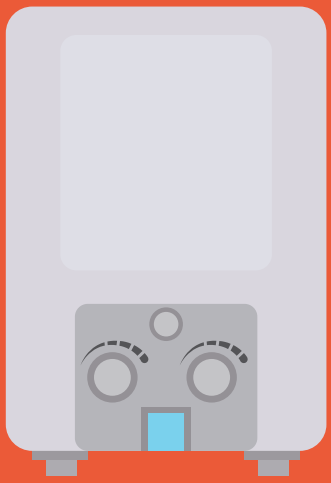
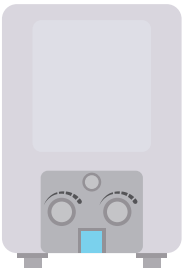
STRATÉGIE
BAS CARBONE
GRAND REIMS



REMPLACEMENT
DE MA CHAUDIÈRE FUEL AVEC LA PRIME BAS CARBONE

AIDE DU GRAND REIMS JUSQU À 5 000 €
(SOUS CONDITIONS)

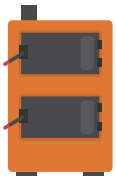
GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



REMPLACEMENT DE VOTRE CHAUDIÈRE FUEL

Dans le cadre de sa **stratégie bas carbone**, le Grand Reims vous aide à remplacer votre chaudière fuel par un équipement bas carbone, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques de votre logement.

MONTANT DE LA PRIME BAS CARBONE



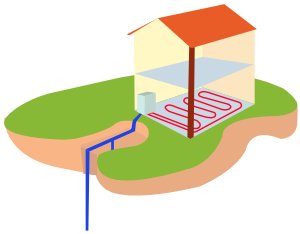
Chaudières bois et pompe à chaleur

PAC hors PAC air-air
maximum 2 000 €*
500€ pour une rénovation par geste en l'absence de DPE



PAC hybride gaz

maximum 4 000€*
2 000 € pour une rénovation par geste en l'absence de DPE



Géothermie sur nappe et géothermie sur champ de sondes

maximum 5 000€*
2 500 € pour une rénovation par geste en l'absence de DPE

La prime est versée dans la limite du budget annuel voté.

**La somme totale reçue ne peut pas dépasser un certain pourcentage du montant des travaux, Toutes Taxes Comprises (TTC), dans le cadre des aides de l'ANAH versées au titre de « MaPrimeRénov' parcours accompagné ». Les dispositifs d'aide de l'ANAH peuvent évoluer. Vous pouvez vous renseigner auprès de la Maison de l'Habitat.*

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- ✓ Je remplace une chaudière fuel utilisée comme chauffage principal.
- ✓ Je choisis un équipement bas carbone (hors PAC air-air).
- ✓ Mon logement est situé dans l'une des 143 communes du Grand Reims.
- ✓ Je suis propriétaire occupant, bailleur ou usufruitier.
- ✓ Mon logement date de plus de 2 ans.
- ✓ Je fais appel à un professionnel RGE pour les travaux.
- ✓ Je m'engage à détruire la chaudière fuel.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE D'AIDE ?

Aucun devis ne devra être signé et aucuns travaux ne devra commencer sans l'accord préalable du Grand Reims.

Vous avez engagé une rénovation globale et sollicité la prime «GrandReimsRénov'»

- La prime bas carbone est automatiquement intégrée à votre dossier.
- Aucune démarche séparée à faire.

Vous faites une rénovation par geste (hors parcours accompagné)

- **Avant les travaux :**
 Téléchargez le formulaire sur www.grandreims.fr/prime-bas-carbone
 Envoyez-le avec les documents demandés à : primebascarbone@grandreims.fr
- **Après validation :**
 Vous recevrez un courrier du Grand Reims vous autorisant à débuter les travaux.
- **Après les travaux :**
 Renvoyez le formulaire post-travaux avec les justificatifs pour percevoir la prime.

RENSEIGNEMENTS ET DÉPÔT DE DOSSIER

www.grandreims.fr/
prime-bas-carbone

primebascarbone@grandreims.fr

03 26 35 37 95

Grand Reims - Direction de la communication - Ne pas jeter sur la voie publique - Janvier 2026

www.grandreims.fr

STRATÉGIE BAS CARBONE GRAND REIMS

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE